



COMITÉ ALPES DU SUD BASKET-BALL

REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER SAISON 2024 – 2025

- I. SENIORS MASCULINS
- II. U18 MASCULINS
- III. U18 FEMININES
- IV. U15 MIXTES
- V. U13 MIXTES

COMITE TERRITOTIAL DE BASKET-BALL DES ALPES DU SUD

140 Boulevard Georges POMPIDOU

05000 Gap

SENIORS MASCULINS

I. Système de l'épreuve

Les équipes sont réparties en 1 poule de 7 équipes disputant des rencontres sous format « aller-retour »

A l'issue de la saison régulière, des phases finales auront lieu sous un format « match sec » opposant les équipes qualifiées sur le terrain du mieux classé.

Ainsi, en demi-finale, le 1^{er} recevra le 4^{ème} et le 2^{ème} recevra le 3^{ème}. Prévu le 17 mai 2025.

Une finale aura lieu entre les vainqueurs des demi-finales chez le mieux classés des 2 lors de la saison régulière. Elle est prévue le 31 mai 2025.

Le titre de champion départemental sera attribué à l'équipe victorieuse de la finale. Cette équipe pourra accéder à la division régionale 3

II. Règles de participation

10 joueurs maximum dont au plus 5 licences C1, C2 ou T (cumul des licences C1, C2 et T ne peut excéder 5)

Pas de limites sur le nombre de licences jaunes (JH-JN) ou oranges (OH-ON).

III. Surclassements par catégorie

Se référer au Tableau des surclassements FFBB – Saison 2024/2025

COMITE TERRITOTIAL DE BASKET-BALL DES ALPES DU SUD

140 Boulevard Georges POMPIDOU

05000 Gap

<https://alpesdusudbasketball.fr/> |  BasketAlpesDuSud

U18 MASCULINS

I. Système de l'épreuve

Les équipes sont réparties en 1 poule de 3 équipes disputant des rencontres sous format « aller-retour » sur une première phase.

A l'issue de cette première phase, une seconde phase sera proposée avec conservation des points remportés sur la première et la possibilité d'ajouts d'équipes supplémentaires

A l'issue de la saison régulière, des phases finales auront lieu sous un format « match sec » avec tout d'abord le 2^{ème} qui recevra le 3^{ème} pour une demi-finale le 17 mai 2025.

La finale aura lieu entre le 1^{er} qui recevra le vainqueur de la demi-finale. Elle est prévue le 31 mai 2025.

Le titre de champion départemental sera attribué à l'équipe victorieuse de la finale.

II. Règles de participation

10 joueurs maximum dont au plus 5 licences C1, C2 ou T (cumul des licences C1, C2 et T ne peut excéder 5)

III. Surclassements par catégorie

Se référer au Tableau des surclassements FFBB – Saison 2024/2025.

COMITE TERRITOTIAL DE BASKET-BALL DES ALPES DU SUD

140 Boulevard Georges POMPIDOU

05000 Gap

<https://alpesdusudbasketball.fr/> |  BasketAlpesDuSud

U18 FEMININES

I. Système de l'épreuve

Les équipes sont réparties en 1 poule de 3 équipes disputant des rencontres sous format « aller-retour » sur une première phase.

A l'issue de cette première phase, une seconde phase sera proposée en concertation avec la commission féminine

II. Règles de participation

10 joueurs maximum dont au plus 5 licences C1, C2 ou T (cumul des licences C1, C2 et T ne peut excéder 5)

III. Surclassements par catégorie

Se référer au Tableau des surclassements FFBB – Saison 2024/2025.

COMITE TERRITOTIAL DE BASKET-BALL DES ALPES DU SUD

140 Boulevard Georges POMPIDOU

05000 Gap



<https://alpesdusudbasketball.fr/> |  BasketAlpesDuSud



U15 MIXTES

IV. Système de l'épreuve

Les équipes sont réparties en 1 poule de 8 équipes disputant des rencontres sous format « aller-retour »

A l'issue de la saison régulière, des phases finales auront lieu sous un format « match sec » opposant les équipes qualifiées sur le terrain du mieux classé.

Ainsi, en demi-finale, le 1^{er} recevra le 4^{ème} et le 2^{ème} recevra le 3^{ème}. Prévu le 17 mai 2025.

Une finale aura lieu entre les vainqueurs des demi-finales chez le mieux classés des 2 lors de la saison régulière. Elle est prévue le 31 mai 2025.

Le titre de champion départemental sera attribué à l'équipe victorieuse de la finale.

V. Règles de participation

10 joueurs maximum dont au plus 5 licences C1, C2 ou T (cumul des licences C1, C2 et T ne peut excéder 5)

VI. Surclassements par catégorie

Se référer au Tableau des surclassements FFBB – Saison 2024/2025.

COMITE TERRITOTIAL DE BASKET-BALL DES ALPES DU SUD

140 Boulevard Georges POMPIDOU

05000 Gap

<https://alpesdusudbasketball.fr/> |  BasketAlpesDuSud

U13 MIXTES

VII. Système de l'épreuve

Les équipes sont réparties en 1 poule de 6 équipes disputant des rencontres sous format « aller » simple sur une première phase.

A l'issue de cette première phase, une seconde phase par niveaux est proposée sous format « aller-retour » avec ajout de 2 équipes.

Une poule « confirmée » composée des 4 équipes les mieux classées de la première phase et une poule « intermédiaire » avec les autres équipes.

A l'issue de la saison régulière, des phases finales auront lieu sous un format « match sec » opposant les 4 équipes de la poule confirmée sur le terrain du mieux classé.

Ainsi, en demi-finale, le 1^{er} recevra le 4^{ème} et le 2^{ème} recevra le 3^{ème}. Prévu le 17 mai 2025.

Une finale aura lieu entre les vainqueurs des demi-finales chez le mieux classés des 2 lors de la saison régulière. Elle est prévue le 31 mai 2025.

Le titre de champion départemental sera attribué à l'équipe victorieuse de la finale.

VIII. Règles de participation

8 joueurs maximum dont au plus 5 licences C1, C2 ou T (cumul des licences C1, C2 et T ne peut excéder 5)

IX. Surclassements par catégorie

Se référer au Tableau des surclassements FFBB – Saison 2024/2025.

COMITE TERRITOTIAL DE BASKET-BALL DES ALPES DU SUD

140 Boulevard Georges POMPIDOU

05000 Gap

<https://alpesdusudbasketball.fr/> |  BasketAlpesDuSud